

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **31/03/2017**

Date de la convocation
23/03/2017

Date d'affichage

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus :

L'an 2017, le **31 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Absents : Francis ALLARY a donné pouvoir à Patrick ÉPAUD, Gilbert JOSEPH a donné pouvoir à Alain JOSEPH.

Alain JOSEPH a été élu secrétaire de séance

OBJET : Projet de travaux d'isolation thermique d'une annexe de l'ancienne école

M. le maire présente le projet de travaux d'isolation thermique d'une annexe de l'ancienne école.

M. le maire rappelle que l'école a fermé en 1998, et qu'une annexe, auparavant classe d'école, est utilisée et mise à disposition pour les associations communales ou hors communales à l'occasion de leurs réunions. Elle est également louée pour des manifestations festives.

Cette annexe est devenue vétuste et mal isolée.

M. le maire présente le devis de travaux d'isolation thermique établi par M. Francis ALLARY, pour la somme de 3675.12 € HT, soit 3 877.25 € TTC.

Ce projet pourrait être financé comme suit :

Plan de financement

Travaux d'isolation thermique d'une annexe de l'ancienne école : 3 675.12 € HT

**Subvention d'un montant de 1 400 €
auprès de madame**

Marie-Line Reynaud députée de la Charente.

**Part financière restant
à la charge de la commune : 2 275.12 €**

Coût total 3 675.12 € HT

N° : 06 31032017

Vote A l'unanimité

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus deux pouvoirs, le conseil municipal :

- **approuve le projet de travaux d'isolation thermique d'une annexe de l'ancienne école pour un montant total de 3 675.12 € HT,**
- **accepte le devis de M. Allary pour la somme de 3 675.12 € HT,**
- **valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus**
- **sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 400 € auprès de madame Marie-Line Reynaud, députée de la Charente**
- **autorise monsieur le maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce dossier.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 06/04/2017

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 6 avril 2017

Le Maire,
ÉPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **31/03/2017**

Date de la convocation
23/03/2017

Date d'affichage

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus

N° : 01 31032017

Vote A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 13/04/2017
et publication ou notification du :

L'an 2017, le **31 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain

Excusés ayant donné procuration : MM : ALLARY Francis à M. ÉPAUD Patrick, JOSEPH Gilbert à M. JOSEPH Alain

M. JOSEPH Alain a été élu secrétaire de séance

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget principal- exercice 2016

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les comptes administratifs du budget principal de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de membres présents plus 2 pouvoirs, le conseil municipal statue

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes
- sur la comptabilité des valeurs inactives et déclare que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 13 avril 2017 Le Maire, ÉPAUD Patrick

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **31/03/2017**

Date de la convocation
23/03/2017

Date d'affichage

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :
pouvoirs

Absents :

Exclus

N° : 03 31032017

Vote A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 13/04/2017

L'an 2017, le **31 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain

Excusés ayant donné procuration : MM : ALLARY Francis à M. ÉPAUD Patrick, JOSEPH Gilbert à M. JOSEPH Alain

M. JOSEPH Alain a été élu secrétaire de séance

OBJET : Vote des taux des 3 taxes locales pour l'année 2017

Après avoir examiné les taxes directes locales, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

TAXES	BASES 2017	TAUX 2017	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	142 300	7.62	10843
Taxe foncière propriétés bâties	121 200	18.11	21949
Taxe foncière propriétés non bâties	19 300	38.23	7378
Total produit fiscal	----	----	40170

La part à reverser à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne s'élève à la somme de 11 676 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus 2 pouvoirs, le conseil municipal :

- vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 telle que présentée ci-dessus.
- vote le reversement d'une somme de 11 676 € à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 13 avril 2017

Le Maire, ÉPAUD Patrick

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **31/03/2017**

Date de la convocation
23/03/2017

Date d'affichage

Nombres de Conseillers

En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	9+2 pouvoirs
Absents :	2
Exclus :	

L'an 2017, le **31 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain

Excusés ayant donné procuration : MM : ALLARY Francis à M. ÉPAUD Patrick, JOSEPH Gilbert à M. JOSEPH Alain

M. JOSEPH Alain a été élu secrétaire de séance

**OBJET : Versement des subventions de fonctionnement aux associations
Versement des participations versées aux organismes de regroupement pour l'année 2017**

M. le maire propose pour l'année 2017 d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- ADAPEI Angoulême	20.00 €
- A.D.M.R.	50.00 €
- Association ASEG de Rauzet	100.00 €
- CIDIL Villebois	20.00 €
- Comité des fêtes	250.00 €
- Société de chasse	100.00 €
- Ass.Educative 2 CGR	100.00 €
- Donneurs de sang	20.00 €
- Croix Rouge	20.00 €
- C.R.P.F.	50.00 €
- Pacte d'amitié Equisheim	50.00 €
- Office du Tourisme du Pays d'Horte et Lavalette	30.00 €
- Paroisse de Villebois-Lavalette	50.00 €
- Sabots de la Nizonne et la Boixe	100.00 €
- MFR	20.00 €

Total -----
980.00 €

N° : 04 31032017

Vote A l'unanimité

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

M. le maire propose de verser pour l'année 2017 les participations aux organismes de regroupements suivants :

- Syndicat Mixte de rivières du bassin de la Dronne	705.10 €
- SDEG16	252.00 €
- Syndicat Mixte de la fourrière	93.75 €
- Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord	1 800.00 €
- Commune de Mareuil-sur-Belle (Dordogne)	5 490.00€
- Collège de Mareuil	62.50 €
- ATD16	160.00 €

Total	8 563.35 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus deux pouvoirs, le conseil municipal :

- **approuve le versement des subventions de fonctionnement aux associations comme indiquées ci-dessus, pour un montant total de 980 €, article 6574**
- **approuve le versement des participations aux organismes de regroupement comme indiquées ci-dessus pour un montant de 8563.35 €, article 65548**
- **approuve l'inscription des crédits nécessaires au BP 2017, chapitre 65,**
- **autorise monsieur le maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 13/04/2017

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 13 avril 2017

Le Maire, ÉPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **31/03/2017**

Date de la convocation
23/03/2017

Date d'affichage

Nombres de Conseillers

En exercice :	<input type="text" value="11"/>
Présents :	<input type="text" value="9"/>
Votants :	<input type="text" value="9+2"/> pouvoirs
Absents :	<input type="text" value="2"/>
Exclus	<input type="text"/>

N° : 07 31032017**Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2017, le **31 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain

Excusés ayant donné procuration : MM : ALLARY Francis à M. ÉPAUD Patrick, JOSEPH Gilbert à M. JOSEPH Alain

M. JOSEPH Alain a été élu secrétaire de séance

OBJET : Procédure de mise en concurrence du service du pré ramassage scolaire dans le cadre des marchés publics

M. le maire indique à l'assemblée délibérante que le marché relatif pour assurer le service de transport scolaire vers les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal Charras-Combiers-Grassac-Rougnac avec l'entreprise VRIET arrive à échéance à la fin de l'année scolaire.

Conformément aux dispositions applicables aux services de transports scolaires, il convient de lancer une procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics.

Cette procédure de consultation se fera dans le cadre d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre de services de transports scolaires. Elle peut être engagée par les services du Département de la Charente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus 2 pouvoirs, décide :

- de confier au Département de la Charente, coordonnateur du groupement de commandes, la procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics et
- désigne parmi les membres de sa commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, **Monsieur Alain JOSEPH en qualité de titulaire, et Monsieur Roland BONHOMME en qualité de suppléant**, à la commission d'appel d'offres du groupement de commande des transports scolaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 13 avril 2017 Le Maire, ÉPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **31/03/2017**

Date de la convocation
23/03/2017

Date d'affichage

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus

N° : 08 31032017

Vote A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 13/04/2017
et publication ou notification du :

L'an 2017, le **31 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick ÉPAUD, Maire

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain

Excusés ayant donné procuration : MM : ALLARY Francis à M. ÉPAUD Patrick, JOSEPH Gilbert à M. JOSEPH Alain

M. JOSEPH Alain, a été élu secrétaire de séance

OBJET : **Vote des comptes administratifs du budget principal, exercice 2016-Affectation des résultats 2016**

annule et remplace la délibération 02 31032017

M. le maire, demande à M. Bernard Bourreau, conseiller municipal doyen d'âge, de bien vouloir présider les débats et de soumettre au vote la délibération du compte administratif 2016.

M. Patrick ÉPAUD, maire, se retire à cet instant.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Bourreau, doyen d'âge, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016, dressés par Monsieur Patrick ÉPAUD, Maire, après s'être fait, présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) **lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme dans les tableaux annexés à la présente délibération :**
- 2) **Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes**
- 3) **Reconnait la sincérité des restes à réaliser**
- 4) **Après en avoir délibéré hors de la présence de monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents, 8 voix pour plus 1 pouvoir le compte administratif 2016 du budget primitif et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :
En mairie, le 13 avril 2017

Le président de séance

Bernard BOURREAU